

Sans titre

Définition. - Exclusion. - Cas. -
Hypothèque de biens en garantie de
la dette d'autrui.

Une sûreté réelle consentie pour
garantir la dette d'un tiers
n'implique aucun engagement
personnel à satisfaire à
l'obligation d'autrui et n'est pas
dès lors un cautionnement, lequel
ne se présume pas.

viole l'article 2015 du code civil
la cour d'appel qui condamne une
"caution hypothécaire" au paiement
de la dette du débiteur, dans la
limite de son engagement réel
hypothécaire, après avoir relevé
que, selon un jugement devenu
irrévocable, cet engagement était
constitutif d'un "cautionnement"
réel, alors qu'il résultait de ces
constatations que le garant était
tenu en vertu d'un engagement réel
et non personnel.

Com. - 21 février 2006. CASSATION
PARTIELLE

N° 04-14.051. - C.A. Chambéry, 19

Sans titre
janvier 2004.

M. Tricot, Pt. - Mme Graff, Rap. -
M. Main, Av. Gén. - SCP Lyon-Caen,
Fabiani et Thiriez, SCP Célice,
Blancpain et Soltner, Av.